



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25
Conseillers présents : 21
Votants : 24
Date de la convocation : 21 juin 2022

**Séance du
27 juin 2022**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Aude LE CAM à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Rachel LOPEZ à M. Pierre JUNQUA.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Francis MÉNARD, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20220809

OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Lors de la séance du 28 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Budget Primitif. Pour rappel, ce budget n'intégrait pas, au moment du vote, l'ADN Cormellois qui a été voté en conseil municipal le 23 mai 2022. Cette décision modificative est ainsi l'occasion de prendre en compte les choix figurant dans l'ADN Cormellois et d'ajuster les crédits budgétaires.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENTS

Chapitre	Libelle du chapitre	BP 2022	DM n°1	BP + DM
020	Opérations d'ordre de transfert entre section	160 634,94 €		160 634,94 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	69 800,71 €		69 800,71 €
16	Emprunts et dettes assimilés	242 500,00 €		242 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	41 362,00 €		41 362,00 €
204	Subventions d'équipements versées	124 525,42 €		124 525,42 €
21	Immobilisations corporelles	412 319,78 €		412 319,78 €
23	Immobilisations en cours	1 328 372,20 €	3 400 000,00 €	4 728 372,20 €
454101	Opérations pour le compte de tiers	87 036,76 €		87 036,76 €
		2 466 551,81 €	3 400 000,00 €	5 866 551,81 €

Les dépenses d'investissement supplémentaires sont de 3 400 000€. Cette dépense supplémentaire correspond au projet validé par le Conseil Municipal de construction d'un nouvel espace polyvalent pour l'animation de la vie locale et culturelle. Pour financer cette dépense, il est prévu de recourir à l'emprunt pour un montant de 3 400 000€.

RECETTES INVESTISSEMENTS				
--------------------------	--	--	--	--

Chapitre	Libelle du chapitre	BP 2022	DM n°1	BP + DM
001	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 213 200,98 €		1 213 200,98 €
021	Opérations d'ordre de transfert entre section	240 000,00 €	- 5 000,00 €	235 000,00 €
024	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00 €		2 000,00 €
040	Immobilisations incorporelles	321 395,22 €	5 000,00 €	326 395,22 €
10	Subventions d'équipements versées	533 849,49 €		533 849,49 €
13	Immobilisations corporelles	66 569,36 €		66 569,36 €
16	Immobilisations en cours	2 500,00 €	3 400 000,00 €	3 402 500,00 €
454102	Opérations pour le compte de tiers	87 036,76 €		87 036,76 €
		2 466 551,81 €	3 400 000,00 €	5 866 551,81 €

En section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°1	30 800.00 €	30 800.00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT				
-------------------------	--	--	--	--

Chapitre	Libelle du chapitre	BP 2022	DM n°1	BP + DM
002	Résultat de fonctionnement reporté	400 000,00 €		400 000,00 €
013	Atténuation de charges	60 000,00 €		60 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts	69 800,71 €		69 800,71 €
70	Produits des services, du domaine	665 500,00 €	24 800,00 €	690 300,00 €
73	Impots et taxes	5 233 578,21 €		5 233 578,21 €
74	Dotations subventions et participations	322 092,00 €	6 000,00 €	328 092,00 €
75	Autres produits de gestion courante	92 340,00 €		92 340,00 €
76	Produits financiers	4,00 €		4,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €		2 000,00 €
		6 845 314,92 €	30 800,00 €	6 876 114,92 €

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ✓ le chapitre "Produits des services et des domaines" qui enregistre les recettes relatives à la mise à disposition des locaux à la CU Caen la mer.
- ✓ Le chapitre "Dotation subventions et participations" subvention DRAC pour l'organisation des Beaux Jours.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libelle du chapitre	BP 2022	DM n°1	BP + DM
011	Charges à caractère général	1 428 262,82 €	2 350,00 €	1 430 612,82 €
012	Charges de personnel	3 443 929,00 €	16 829,43 €	3 460 758,43 €
014	Atténuation de produits	35 153,00 €		35 153,00 €
022	Dépenses imprévues	400 000,00 €	3 650,00 €	403 650,00 €
023	Virement à la section d'investissement	240 000,00 €	- 5 000,00 €	235 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts	321 395,22 €	5 000,00 €	326 395,22 €
65	Autres charges de gestion courante	955 660,00 €	2 500,00 €	958 160,00 €
66	Charges financières	13 214,88 €	- €	13 214,88 €
67	Charges exceptionnelles	7 700,00 €		7 700,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	5 470,57 €	5 470,57 €
		6 845 314,92 €	30 800,00 €	6 876 114,92 €

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- ✓ +2 350,00 € pour l'organisation des "Beaux jours"
- ✓ +16 829,43 € sur le chapitre 012 "Charges de personnel" pour la convention de mise à disposition du personnel de la CU Caen la mer
- ✓ +2 500 € sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Ajustements des dépenses relatives au versement de la subvention de l'école St Jean, hausse des effectifs +6 élèves
- ✓ +3 650 € sur le chapitre 022 "Dépenses imprévues"
- ✓ +5 470,57 € sur le chapitre 68 pour la constitution d'une provision pour créances douteuses. L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2021 à 36 470,47 €. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %. Il est nécessaire de constituer une provision de 15 % des "reste à recouvrer" supérieurs à 2 ans au 31/12/2021, soit un montant de 5 470,57 €.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 30 juin 2022

Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN